

# La Gazette de Sorel

## Journal Semi-Quotidien Politique, Commercial, Agricole et Littéraire.

REDIGE PAR UN CONITE DE COLLABORATEURS.

PUBLIE DANS LES INTERETS DU DISTRICT DE RICHELIEU.

Jos. CHENEVERT, Imprimeur.

### AGENCE GENERALE D'ASSURANCE.

**NAVIGATEURS:** Assurez vos bâtiments et leurs cargaisons, et vous, citoyens des villes et villages, protégez vos établissements contre le feu et les dangers de la mer, à la

### ROYALE CANADIENNE.

**CULTIVATEURS:** Mettez-vous à couvert contre deux terribles fléaux: le Feu et le Tonnerre, à

### L'Assurance de Cultivateurs.

Voyageurs, artisans, mécaniciens, &c., assurez-vous qu'aucun accident ne pourra priver votre famille du fruit de votre travail, en vous mettant sous la protection de la Compagnie

### "TRAVELLERS."

**HOMMES DE TOUTES CLASSES:** Rendez-vous dignes héritiers de la bénédiction de vos enfants, après votre mort, en assurant vos vies à

### L'EQUITABLE ET LA CONFEDERATION,

qui vous sont une solide garantie. Le soussigné, agent de ces différentes compagnies, sera toujours à votre disposition, à son Bureau,

RUE DU MARCHÉ.

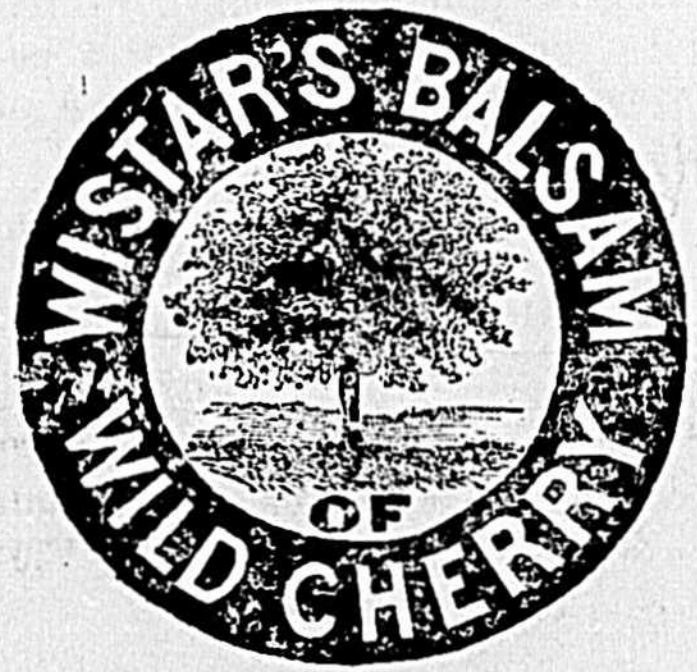
GRANDE BATISSE DE FRANCOISDUPRE,

ancien local de la Chambre de Commerce, au 2ème Etage.

S. LAPALME.

AGENT GENERAL ET INSPECTEUR.

Sorel, 16 avril 1874.—5m.



Voilà le grand remède pour la

### CONSOMPTION

laquelle peut être guérie par le refuge à ce remède en temps propre, comme il a été prouvé par des milliers de certificats reçus par les propriétaires. Il est reconnu par plusieurs médecins éminents comme la préparation la plus efficace pour le soulagement et la guérison de toutes les maladies des poumons, et nous le présentons au public, sanctionné par l'expérience de plus de quarante ans. Si ce remède est employé à temps, il ne manque que bien rarement de guérir rapidement les cas les plus sévères de Toux, Bronchite, Croup, Coqueluche, Grippe, Asthme, Refroidissement de la Gorge ulcérée, des douleurs dans la poitrine ou dans les côtes, des Maladies du foie, des effusions sanguines des poumons etc. Le baume de Wistar ne fait pas sécher une toux, et il n'en laisse pas la cause en arrière, comme cela est le cas avec la plupart des autres préparations, au contraire il la enlève humide, purifiant les poumons, en ôtant de cette manière la cause de la maladie.

Préparé par

**SETH W. FOWLE & FILS,**

Boston, Mass.

Se vendre chez tous les pharmaciens.

### MOULIN A SCIE

ET MANUFACTURE

DE PORTES, JALOUSIES, ORNEMENTS, COGNICHES, MOULURES, ETC.

Les soussignés informent le public qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour tous les ouvrages ci-haut mentionnés, et que le tout sera fait avec du bois bien sec et à meilleur marché qu'à Montréal.

Il auront constamment en mains toutes espèces de Bois Blanchis et Embouvetés, ainsi que du Bois de Charpente qu'ils vendront à des prix très-réduits.

**GAUTHIER, VIGNEAU & Co.,**

SOREL.

Sorel, 1er, Mai 1874.—1m.



### Chantiers de Navires DE SOREL.

CONSTRUCTION DE VAISSEAUX A VOILE ET A VAPEUR.

**SLIPS DE REPARATION,** SCIAGE DE BOIS,

BOIS DE SCIAGE DE TOUTES SORTES A VENDRE, Ainsi que Dardaux exécutés sur commande et sous la plus court délai.

**GIRARD & FRECHETTE,**

BUREAU ET CHANTIERS:

COTE NORD DU RICHELIEU,

Voisin de chez MM. McCARTHY.

Sorel, 25 juillet 1874.—3m.

### LUNAN'S

Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la Toux, le Rhume et les diverses affections de la Gorge et des Poumons: les lettres suivantes ne sont que des spécimens d'un grand nombre d'autres reçues journellement.

### PULMONIC

La Lettre No. 40, 1er octobre 1873, de Clément Lévesque, dit: "Le Lunan's Pulmonic Candy s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale pour le soulagement de la Toux et du Rhume."

### CANDY.

La lettre No. 31, 3 février 1873, de l'hon. L... alors sénateur et maintenant juge, dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave, qui l'affectait au point de l'empêcher de dormir la nuit. J'essayai le Lunan's Pulmonic Candy: ses effets furent étonnants; ma fille fut soulagée sur-le-champ, le sommeil lui revint et au bout de quelques jours elle était guérie."

A vendre chez les Droguistes et Marchands en paquets de 15 et de 25 cts. M. Evans, Mercer & Co., sont Agents-Général à Montréal.

Sur réception de 25 cts., un gros paquet-spécimen de cet excellent remède sera expédié, franc de port, dans aucune partie de la Puissance.

S'adresser au propriétaire, Wm. J. LUNAN,

Boîte 37, Sorel, P. Q.

Sorel, 12 mai 1874.—2m

### BUREAU

DE Change et de Pret.

\$50,000.00

A PRETER SUR BILLETS,

au Bureau du soussigné,

No. 15 RUE GEORGES.

**BANQUE D'EPARGNE.**

Le soussigné paiera huit par cent sur tous dépôts (de \$1.00 et au-dessus) qui lui seront confiés. Ces dépôts seront remboursables à demande.

De bonnes garanties seront fournies à ceux qui feront des dépôts.

A. GAGNON.

Sorel, 23 avril 1874.

### EN VENTE A LA LIBRAIRIE

DE "LA GAZETTE DE SOREL."

Notre-Dame de Lourdes par H. Lasserre \$0.90

La Grotte de Lourdes par Mlle. Amory de Langenack..... 0.35

Les Prodiges de Notre-Dame de Lourdes par A. Laurent..... 0.30

Les Guérisons Miraculeuses de Notre-Dame de Lourdes, par Henri Lasserre 0.25

Les apparitions de la Très-Sainte Vierge à la Grotte de Lourdes et le jaillissement de la Source Miraculeuse, par Henri Lasserre..... 0.25

Petite Neuvaine à Notre-Dame de Lourdes à l'usage des Malades..... 0.10

### EN VENTE

### A LA LIBRAIRIE

DE "LA GAZETTE DE SOREL." Sorel, 16 Sept. 1874.—jmo.

### GRAND AVANTAGE,

Pour quelques jours seulement,

AU MAGASIN

### N. ARSENAULT.

Scient vendus: plusieurs lots énormes de marchandises sèches, achetés à moitié prix. Outre 1 lot énorme d'Indiennes valant 15cts. à 11 et 12 cts.

1 lot de Shirting "Horrocks" 32 X 36 pouces, à 12 cts.

1 lot d'Etouffes à Robes, depuis 8, 13, 18 et 20 cts. jusqu'à 40 cts. la verge.

1 lot de Bas blancs, de 10 à 13 cts.

1 lot de Mouchoirs blancs en Lawn, de 30 à 70 cts. la doz.

150 doz. de serviettes de table et autres, de \$1 à \$1.50 la doz.

1 lot d'Indiennes de dentil, à 12 et 14 cts. la verge.

1 lot de Flanelles rouge, bleue, jaune et saumon, à 24 cts. la verge.

Et nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

Enfin, est offert au public en général, et aux Messieurs du Clergé et aux Communautés religieuses en particulier: 1 lot de Toile fine de 850 à 900 verges, au prix de 25 cts. à 50 cts. la verge, c'est-à-dire à 50 pour cent de moins que sa valeur réelle.

Une visite est respectueusement sollicitée au magasin de

N. ARSENAULT,

RUE DU ROI.

Sorel, 18 juillet 1874.

### VENTE SANS RESERVE!!

700,000 pieds de bois de choix.

Pin et Pruche, 1, 1½, 1½ et 2 pouces;

250,000 de bonnes cullis;

40 cadres (frames) de cages.

Le soussigné informe les menuisiers, entrepreneurs de bâtisses et le public en général qu'il vient de recevoir une consignment de bois de toutes descriptions d'une maison d'Ottawa, et qu'il en attend une autre plus considérable; sous peu de jours, de deux autres maisons.

Ses instructions sont de vendre ce bois en gros et en détail, sans aucune réserve, à

30 pour 100 au-dessous des prix ordinaires, afin d'assurer une vente immédiate.

Le Clos est situé sur la rive Nord du Richelieu, vis-à-vis le moulin Sheppard. S'adresser au soussigné chez Narcisse Paul.

WILLIAM H. CARTER.

Sorel, 22 août 1874.

### LOUIS LECLERCO,

Plombier français, demeurant à Sorel depuis environ 15 mois, se charge de tous ouvrages dans sa branche pour le gaz et pour l'eau, et de tous ceux concernant les bâtisses, à des conditions raisonnables.

Il sera toujours à la disposition des personnes qui requerront ses services, au

No. 48 Rue Prince,

où il est établi. LOUIS LECLERCO.

Sorel, 5 Sept. 1874.—3m.

### Do la Politesse à Table.

Quand on a reçu une invitation à dîner, il convient de répondre sur-le-champ si l'on accepte, ou si l'on en est empêché: on conçoit que cela doive se faire de la manière la plus gracieuse possible.

Il ne faut arriver ni trop tôt, ni trop tard: un quart d'heure à peu près avant l'heure fixée pour le repas.

Si l'on était invité à dîner dans une famille où l'on ne serait jamais allé, on devrait faire visite auparavant.

Les messieurs doivent offrir le bras aux dames pour les conduire à table; c'est le plus haut placé parmi les invités qui conduit la maîtresse de la maison: ils passent les premiers. On attend un instant que le maître ou la maîtresse de la maison ait assigné les places, verbalement ou en avertissant que chaque couvert porte son étiquette.

D'après l'usage qui a cours aujourd'hui, voici dans quel ordre les convives doivent être placés. D'abord, le maître et la maîtresse occupent le centre de la table, vis-à-vis l'un de l'autre. La maîtresse de la maison à sa droite le personnage le plus distingué, et à sa gauche celui qui vient après, et ainsi de suite. Le maître de la maison doit avoir à sa droite la femme la plus élevée en dignité, celle qui vient après à sa gauche, et ainsi de suite jusqu'au bout de la table. L'essentiel est d'avoir assez de tact pour ne blesser la délicatesse de personne: chose assez difficile.

En prenant votre soupe, évitez d'aspirer avec trop de force de manière à faire du bruit, et ne vous servez pas du côté de la cuiller.

Ne vous appuyez pas les coudes sur la table; n'étendez pas les bras en mangeant, de manière à gêner vos voisins, à les frapper des coudes.

Ne portez jamais votre couteau à la bouche, mais servez-vous de la fourchette, avec la main droite ou la main gauche, peu importe.

Si vous avez besoin de vous essuyer la bouche, servez-vous de votre serviette; mais rappelez-vous que celle-ci ne doit jamais remplacer le mouchoir, qui, du reste, doit paraître le moins possible à table.

Il faut éviter de boire quand on a la bouche remplie; ne jamais vider son verre de vin d'un seul trait.

Ne tranchez pas votre pain avec le couteau, mais rompez-le avec les doigts.

Après avoir mangé la viande, ou un mets quelconque, n'allez pas vous aviser, comme le font quelques-uns, de nettoyer votre assiette avec un morceau de pain: c'est une propreté anticipée. Au reste, ce n'est pas à vous à laver la vaisselle, ni le lieu pour le faire: elle doit se laver à grande eau et à la cuisine.

Ne faites jamais allusion à la qualité des mets ou des vins qu'on vous sert.

Pelez vos fruits, mais ne vous servez pas pour cela du couteau d'acier, si l'on vous en a donné un à lame d'argent.

Si le maître ou la maîtresse de la maison vous envoient un mets quelconque, quelques fruits, etc., etc., ne les passez pas à un autre: ce serait impoli.

Si l'on vous sert du thé ou du café, laissez le refroidir dans votre tasse s'il est trop chaud, mais ne le versez pas dans votre soucoupe.

Si vous êtes placé près d'une dame, soyez attentif, et voyez à ce qu'elle ne manque de rien.

Si vous avez besoin de quelque chose, faites signe au servant de table, et dites-lui, à voix basse, ce que vous voulez avoir. Mais n'allez jamais, lors même que vous seriez très-intime dans une famille, que vous connaîtriez les personnes qui servent la table, lier aucune conversation avec elles. Ceci est tout à fait déplacé. Vous ne devez leur parler que pour leur demander ce dont vous avez besoin, et encore ce doit être à voix basse.

Il est une incongruité que nous devons signaler ici, en demandant toutefois pardon au lecteur du dégoût que nous pourrions lui causer par là, incongruité qui consiste à se nettoyer les dents, avec une plume, à table ou en compagnie. Il y a des gens pour qui c'est toute une affaire que ce ménage du dedans de la bouche, après le repas. Ils commencent par tirer de leur poche une plume consacrée à cet usage; puis, les voilà à l'œuvre, avec une ardeur

incroyable; bientôt la langue vient au secours de la plume; on la promène en tous sens dans la bouche; quelquefois les doigts se mettent de la partie; puis, ne vous en déplaise, la matière retirée de la bouche est déposée sur la serviette ou sur la nappe.

Cette incongruité ne saurait être non plus tolérée en dehors de la table. C'est dans sa chambre à toilette que l'on se nettoie la bouche, et non en compagnie. Quo penserait-on de quelqu'un qui, en pleine compagnie, s'aviserait de se nettoyer les ongles, les oreilles, la tête, etc., etc.? Et pourquoi pas, si l'on peut se nettoyer la bouche?....

Il ne faut pas continuer de manger quand tous les autres convives ont fini. Le maître de la maison ne doit pas finir avant les autres, car il y aurait là une espèce de reproche.

On ne plie pas sa serviette après un dîner d'invitation, car elle ne saurait servir avant d'avoir été envoyée à la blanchisserie.

Il ne faut pas déposer son couteau et sa fourchette sur la nappe, après le repas. On les rapproche l'un de l'autre sur son assiette.

Pour retourner au salon, après le dîner, les messieurs doivent offrir le bras aux dames. Le maître de la maison passe le premier, conduisant la dame qui, à table, était à sa droite.

Il serait inconvenant pour un convive de se retirer aussitôt après être sorti de table. Il doit demeurer à faire la conversation à peu près une heure.

### Agriculture.

L'observateur intelligent et attentif, voit avec beaucoup de satisfaction la noble ambition qui règne dans presque tous les rangs de la société, et qui sait enfanter toutes les merveilles qui font le caractère de notre siècle. Partout nous ne voyons que progrès et améliorations. Au premier rang, nous remarquons le commerce, dominant au monde étonné le spectacle de ses dange-reuses mais lucratives opérations, et marchant à la fortune. A sa suite, vient l'industrie, sa sœur cadette, créée par le seconder, et aujourd'hui sa digna rivale. A peine une invention est-elle connue du public qu'elle en fait naître cent autres du même genre, toutes plus perfectionnées les unes que les autres. L'industrie semble être poussée à ses dernières limites, tant il y a de perfectionnement dans ses opérations.

Au milieu de cet élan général qui semble électriser tout le monde, l'agriculture seule paraît être quelque peu arriérée. En effet, à part quelques rares mais nobles exceptions, nous ne voyons pas la classe agricole se livrer aux améliorations dont l'agriculture peut être susceptible, avec la même ardeur que se livrent les classes commerciales et industrielles, à l'avancement de leurs classes respectives; nous ne la voyons pas se livrer à l'étude de la véritable économie agricole, rechercher les moyens d'améliorer sa position, en améliorant sa culture. Nous ne la voyons pas travailler à maintenir sa position au niveau des autres classes, bien qu'elle porte en elle le germe de sa prospérité, c'est-à-dire la force corporelle, l'amour du travail, la moralité et le sobriété.

Pourtant, il n'y a pas une science, pas un art, pas une industrie plus utile, plus nécessaire et plus indispensable que l'agriculture. Tout pays, quelque prospère qu'il soit, si l'agriculture n'est pas la base de ses richesses, si elle ne marche pas au premier rang, ne sera jamais à l'abri de ces grandes commotions qui bouleversent de temps à autre les pays manufacturiers. L'agriculture est à un pays ce qu'est le pain à la nourriture de l'homme.

Quelles causes faut-il donc assigner à cette apathie qui ne doit pas et qui ne peut pas être naturelle? Le manque des connaissances nécessaires dans l'art agricole, en est certainement une cause, comme tout le monde en conviendra, mais nous pouvons dire, sans crainte de nous tromper, que la principale, que l'unique cause (car l'autre doit disparaître devant celle-ci), c'est que le cultivateur n'est pas rémunéré pour son travail.

La population de la Province de Québec décimée, d'une manière alarmante, depuis près de vingt ans,

par une émigration désastreuse; la baisse dans les prix des produits de la ferme, dont la consommation diminuait, tout naturellement, en proportion de l'émigration; la hausse dans le prix de la main-d'œuvre: voilà ce qui a fait la situation actuelle du cultivateur.

Eh! que fallait-il davantage pour étouffer, chez lui, cette ardeur que nous remarquons chez les autres? Rétablissons l'équilibre entre le prix de la main-d'œuvre et le prix des produits de la ferme — qu'il soit haut, qu'il soit bas, peu importe! — que la vente de ces produits rémunère son propriétaire, et nous verrons immédiatement le cultivateur se livrer, avec ardeur, à ses travaux, et trouver avant longtemps, dans ses expériences et surtout dans la compétition, les connaissances de son art: nous verrons l'application du proverbe qui nous dit que "la nécessité fait vertu," nous verrons l'aïeule revenir à la chaumière de l'homme des champs, l'agriculture fleurir et partout régner la prospérité. Voilà ce qui vaudra mieux que toutes les théories, toutes les leçons, tous les appels au patriotisme, quelque pratiques que soient ces leçons et ces théories.

Aujourd'hui, cependant, nous pouvons voir avec plaisir le remède appliqué au mal; aujourd'hui le cultivateur peut concevoir de douces espérances: il voit s'ouvrir un marché devant lui. Notre commerce et notre industrie ont mis un frein à l'émigration, et ont même contribué au rapatriement de ceux de nos compatriotes que l'appât du gain avait attirés à l'étranger. L'augmentation de consommation se fait sentir d'une manière palpable: voilà que des sociétés, attirées par les avantages que leur offre la Province de Québec, s'organisent pour l'exploitation de nos produits agricoles, et jettent les bases d'établissements appelés à produire un immense avantage à la classe des champs, et partant à toutes les classes de la société, et à ouvrir une ère nouvelle pour le cultivateur. Notre beurre et notre fromage sont déjà connus à l'étranger, et voilà que nos vianades vont aussi prendre leur rang sur le plus grand marché du monde.

Nos produits ont déjà même subi une hausse qui promet au cultivateur une ample rémunération à son travail.

Courage donc! reprenons les travaux des champs avec une nouvelle ardeur; l'impulsion est maintenant donnée, qu'on en profite. A nous surtout, colons des Cantons de l'Est, de savoir en profiter, comme nous avons su convertir leurs vastes forêts en champs fertiles, et de prendre une position qui nous place au premier rang, et qui pourrait peut-être avant longtemps attirer au milieu de nous les opérations de sociétés puissantes, destinées à créer un marché pour toute la Puissance du Canada.

A l'œuvre donc, afin de montrer à ces nouvelles sociétés, qu'elles ne se tromperaient point dans leur choix, en venant se fixer parmi nous — Pionnier de Sherbrooke.

### Affaire des accusés de complicité dans l'évasion de Bazaine.

Les débats de cette affaire, qui ont eu lieu devant le tribunal correctionnel de Grasse (Var), dans les audiences des 14, 15 et 16 de septembre, ont été dépourvus de toute espèce d'intérêt.

Les accusés étaient au nombre de neuf, savoir:

M. Alvarez de Rull, absent; M. le colonel Villette; les nommés Barreau, domestique du maréchal; Doineau; Marchi, directeur de la maison de détention; Gignon, gardien chef, tous détenus préventivement; puis Plantin, Leterne, Le François, gardiens.

Les comptes rendus des audiences, même ceux agencés d'une manière très-hostile aux accusés, n'ont mis en lumière aucun fait précis à leur charge. Les dépositions des témoins n'ont été qu'une série d'appréciations et de suppositions contradictoires.

L'organe du ministère public, en développant, dans un réquisitoire méritoirement lumineux, les moyens de l'accusation, n'a réellement établi que des suppositions, des possibilités ou des probabilités. Concluant à l'égard du colonel Villette et de Doineau, il a demandé contre eux

L'application de l'article 139 du code pénal, emportant, au maximum, un emprisonnement d'une année. Pas-

Le tribunal, statuant sur les conclusions du ministère public, a rendu un jugement dont les considérants suppléent sans doute aux preuves matérielles qui ont manqué, par lequel il a condamné M. de Rull, coutume, à dix mois de prison ; M. le colonel Villette et le gardien Plantin à six mois de prison ; Doineau et le gardien Giguoux à un mois de la même peine. Les autres accusés ont été renvoyés des fins de la poursuite.

Le ministère public paraît être satisfait des condamnations prononcées, car il n'est pas mentionné qu'il a interjeté appel à minima.

La Gazette de Sorel

Judi, 8 Octobre 1874.

La politique ministérielle.

L'élection de l'hon. M. Malhot, le nouveau Commissaire des Terres, s'est faite par acclamation aux Trois-Rivières, samedi dernier. Après les singuliers rumeurs qui avaient cours dans le public, relativement à l'attitude des nouveaux ministres vis-à-vis de leurs prédécesseurs, dont ils ont l'appui, le public attendait avec une légitime anxiété les premières explications officielles auxquelles cette élection devait donner lieu.

Le discours de M. Malhot a gratifié ses électeurs en cette circonstance, consistant en un assez maigre programme politique pour la nouvelle administration, si l'on en juge par le résumé suivant qu'en donne notre confrère du Constitutionnel :

"L'élection de l'honorable M. Malhot samedi dernier a été unanime, comme nous l'avions prévu et annoncé. Tout s'est passé avec le plus grand calme.

"M. Malhot a seul parlé. Il n'a guère exposé la politique du nouveau ministère, mais il a donné son opinion personnelle sur plusieurs questions ; entre autres choses, il a promis de faire tout en son pouvoir pour faire construire les ponts du St. Maurice aux frais du gouvernement, ou du moins pour obtenir un subside suffisant pour en assurer la construction. M. Malhot a aussi parlé de l'administration des terres de la couronne, de la nécessité de protéger nos forêts, d'une nouvelle loi d'octroi, mais en termes généraux, sans nous laisser connaître les intentions du gouvernement.

"Quelques journaux qui ont précédé de ministres moins discrets, annoncent que le ministre ne réunira les chambres qu'après le jour de l'An ; que le projet de loi de M. Ouimet sur l'éducation sera abandonné, qu'une loi calculée sur celle d'Ottawa sera présentée et qu'en suite on en appellera aux électeurs pendant la session fédérale."

D'un autre côté, sur l'importante question du scandale des Tanneurs, voici les seules paroles que le rapporteur du Nouveau-Monde met dans la bouche du nouveau ministre :

"Le public a droit aux informations les plus amples concernant cette affaire des Tanneurs."

"Une enquête sera donnée et toutes les circonstances de cette affaire seront connues. Pour ma part je serais heureux que les anciens ministres sortissent indemnes de cette affaire, mais il faut que justice soit faite, et tant pis pour les coupables, s'ils en ont."

"Le devoir du gouvernement sera de voir à ce qu'une enquête soit faite."

On promet bien une enquête, mais avec l'esprit, qu'on ne dissimule même pas, que les ministres démissionnaires en sortiront indemnes ! Si l'on rapproche de ces paroles le fait non moins significatif que le nouveau gouvernement a les sympathies et l'appui de l'ancien, et de ses complaisances les plus complaisantes dans l'affaire des Tanneurs, et que le rédacteur de la Minerve, il est évident que la première préoccupation du Cabinet de Boucherville sera le blanchissage de ses précédents.

Une enquête ! Et puis, après l'enquête ?... Est-ce là tout ce que l'opinion publique, indignée de la scandaleuse et ignominieuse transaction des Tanneurs, avait droit d'attendre d'un gouvernement formé essentiellement dans le but d'épurer l'atmosphère ministérielle, et de régénérer le parti conservateur ?

La Gazette de Montréal, et les quelques autres journaux ministériels qui se sont tournés contre le Cabinet Ouimet, ont tout d'un coup le premier devoir de son successeur devant être l'annulation du frauduleux débauchage des Tanneurs, et la restitution au trésor public de la valeur dont il a été si audacieusement dépossédé. Si ces journaux étaient sincères dans leurs dénégations de l'administration, et s'ils veulent rester logiques avec leurs déclarations d'ailleurs, comment pourraient-ils recorder leur confiance et leur appui au gouvernement de Boucherville, dont la politique ne promet aucune réparation de la fraude qui a amené la chute du gouvernement Ouimet ?...

J. B. BROUSSEAU.

Informations.

Nous lisons dans le Journal des Trois-Rivières : "Le cercle une rumeur suivant laquelle il serait question de morceler encore une fois le diocèse des Trois-Rivières. Le nouveau diocèse qu'il s'agit de fonder, serait composé des paroisses de la rive sud de St. Laurent, avec Nicolet pour ville épiscopale. Comme nos informations à ce sujet ne sont pas officielles, nous donnons cette rumeur sous toutes réserves."

La première assemblée du Conseil Exécutif de Québec aura lieu, mardi prochain.

L'honorable M. Malhot, Commissaire des Terres de la Couronne, a été élu samedi par acclamation.

Le comité chargé de la régie intérieure de la Chambre des Communes, a résolu de demander des soumissions pour faire faire et publier les débats parlementaires.

Il paraît que le gouvernement fédéral vient de nommer M. Matthew Ryan, de Montréal, magistrat stipendaire pour le Nord-Ouest.

La Législature de Terre-Neuve a été dissoute. Il n'y a pas encore un an que des élections ont eu lieu dans cette province.

La Gazette de Manitoba annonce que M. Lindsay Russell s'est rendu à la Sas katchewan, pour compléter les explorations du Pacifique canadien, et y localiser la ligne. Il y passera l'hiver, mais seulement quand il aura visité de nouveau Winnipeg ; après et pendant cette saison, il doit faire, au printemps, à la rivière de la Paix.

Un citoyen catholique de la ville de Sherbrooke est allé à St. Jean, pour recevoir d'une manière convenable Mgr. Racine, promu au nouveau siège épiscopal de ce nom.

Du 22 juillet au 19 août, 14,185 pèlerins du midi de la France sont allés en procession à Notre-Dame de Lourdes.

Le titre de basilique mineure vient d'être restitué à la cathédrale d'Albano, construite par Constantin-le-Grand.

Le gouvernement français va faire restaurer la colonne commémorative de la conversion de Henri IV.

Nouvelles de Manitoba.

Le Métis du 26 septembre nous fournit les renseignements ci-après :

Le Monetary Times publie un article sur le commerce de Manitoba. Nous en extrayons les faits suivants :

Les importations, l'année dernière, se sont élevées à une valeur de \$1,029,130, environ \$9,060 de plus que l'année précédente. Les marchandises importées ont été payées des droits en 1873, représentant une valeur de \$818,110, et celles qui ont été en franchise, une valeur de \$211,029. Les droits prélevés durant l'année se sont élevés à \$48,074. L'augmentation dans le commerce d'importation de la province, pendant l'année, a été de \$80,541. L'Angleterre a reçu pour une valeur de \$209,814, et les Etats-Unis, de \$36,402. Toutes ces exportations consistent en fourrures.

Nous parlons depuis longtemps du chemin de fer de Pembina à Fort-Garry. Aujourd'hui, nous avons à annoncer la bonne nouvelle que les travaux ont été inaugurés ces jours derniers par l'entrepreneur, M. Whitehead. Il est probable que les terrassements seront terminés cet automne, et que le premier convoi pourra rouler sur les lisses au mois de juillet prochain. De l'autre côté de la frontière, il ne reste plus que soixante milles de rails à poser pour opérer la jonction avec notre embranchement.

Nos voisins vont se hâter sans doute de relier leur ligne avec la nôtre, car cette ouverture de communications faciles devra leur profiter dans une large mesure. La mise en opération d'une voie ferrée signifie, pour nous tous, un abaissement considérable dans les prix et un nouvel élan dans la voie du progrès et de la prospérité.

Il sera construit d'ici au jour de l'An, une ligne télégraphique depuis Fort-Garry jusqu'au Fort-Pelly.

Le président de la société de colonisation a reçu d'Ottawa une dépêche, qui nous fait prévoir un résultat favorable à nos démarches, pour l'obtention des townships destinés à nos amis de Fall River, E. U.

Le contrat pour la construction d'un pont sur la Rivière Rouge sera, dit-on, donné bientôt. Assurément, il serait temps que l'on songât à utiliser le crédit voté dans ce but, par le Parlement, depuis plusieurs sessions consécutives.

Près de 150 Mennonites arriveront bientôt ; c'est le dernier détachement attendu cette année. Leurs frères d'Ontario ont mis à la disposition de la colonie de Manitoba, plusieurs milliers de dollars pour l'achat de grain et de provisions.

Depuis quelque temps les bateaux plats nous apportent quantité de provisions et d'articles de tous genres. La saison rigoureuse approche, et l'on se hâte de compléter les approvisionnements avant la fermeture des communications.

Les Casernes des Jésuites.

Dans la grande fête que Québec célèbre aujourd'hui, et parmi tous les monuments du passé qu'elle montre avec orgueil aux milliers d'étrangers qui sont dans son sein, se trouve la bâtisse du collège, ou l'autre-

ment les Casernes des Jésuites. Le temps et les usurpateurs ont respecté cette vieille et noble relique d'un autre âge, cette sainte et antique demeure des premiers évangélistes du Canada.

Que de pensées elle évoque, quel monde de souvenirs elle fait revivre ! Que sont devenus les habitants de cette maison et pour quel est-elle aujourd'hui déserte et dans le deuil, lorsque tout à ses côtés est dans la joie ? Comment les Rév. PP. Jésuites ont-ils été évincés de leur habitation, et pourquoi n'ont-ils pas asile sous le toit qui a abrité tant de leurs frères martyrs, et dans ce jour d'allégresse que ne leur est-il pas permis au moins d'y faire entendre des chants de joie ?

Cela dépendrait-il du peuple canadien, et tout ce clergé nombreux, ces illustres prélats qui sont venus de la terre étrangère s'en retourneront-ils avec la pensée que les œuvres de notre religion manquent ici de protection ?

Ce monument, avec sa solitude, accuse bien les luttes que nous avons supportées et les pertes que nous avons subies ; mais ne se trouverait-il personne parmi nos hauts fonctionnaires civils, qui ne ressentent quelque amertume de ces injustices du passé, et qui ne prenne la résolution de travailler à les réparer ?

[Journal des Trois-Rivières.]

Les aveugles de Nazareth.

Il n'y a que quelques années vivait encore à l'Hôpital-Général, chez les Sœurs Grises, un enfant tout à fait intello, orphelin, aveugle, mais pleine de talents. Elle savait la couture, le tricôt, la broderie, le piano, etc. Bientôt elle apprit aussi à lire, à écrire, avec le secours des livres en usage à l'institution des jeunes aveugles de Paris. Son nom était Euphémie Dufresne. Ainsi commença l'œuvre des jeunes aveugles à Montréal. Mais un moment où l'on comptait sur cette enfant pour l'établissement de l'institution, elle mourut. Heureusement, une des Sœurs avait appris les méthodes de lecture, d'écriture, de calcul, etc. Bientôt on reçut une, deux, trois, quatre nouvelles aveugles. Alexis Nazareth fut bâti comme par enchantement, les personnes charitables de Montréal donnant environ 15 mille piastres, le reste étant emprunté. Depuis ce temps le nombre des jeunes aveugles de Nazareth a toujours augmenté, quoique assez lentement. On comprend qu'avec environ \$14,000 de dettes, dont il faut payer l'intérêt, et de plus toutes les dépenses qu'exige le personnel nécessaire pour la salle d'asile et cette institution, on n'a pas pu recevoir un très-grand nombre de ces jeunes infortunés. Cependant, aujourd'hui 34 aveugles résident dans cette maison, et si les ressources étaient plus grandes, les Sœurs pourraient en recevoir bien davantage. C'est pour soutenir et développer cette œuvre que les Dames de charité de cette institution font un appel au public, et se proposent d'ouvrir un bazar à Nazareth même, le 19 octobre courant, pour se continuer toute la semaine suivante.

Ces Dames invitent toutes les personnes charitables à leur venir en aide, soit en faisant quelque offrande à cette maison, type de la charité chrétienne, soit en voulant bien envoyer des objets, soit enfin en venant au bazar.

Nous avons vu dernièrement les aveugles de Nazareth, et il nous semble que rien au monde n'est plus intéressant que de les voir se livrer à l'étude, à la musique, au calcul, aux travaux manuels, etc., etc.

Une chose qui a singulièrement excité notre admiration a été d'y voir plusieurs apprenant fort bien la télégraphie.

De l'aveu de tous, Nazareth, la seule institution d'aveugles catholiques qui soit dans l'Amérique du Nord, est aujourd'hui la première institution de ce genre sur ce continent, quoiqu'il y en ait 24 protestantes aux Etats-Unis.

Puisque les offrandes que nous donnons à cette maison sont si bien mises à profit, faisons nous un devoir de contribuer à son soutien et à son développement.—Nouvel-Monde.

Lyon et ses Soieries.

Renseignements intéressants.

Lyon, la deuxième ville de la France, est située au confluent du Rhône et de la Saône, qui se rencontrent à l'extrémité de la ville et ne forment alors qu'un seul grand fleuve dont les eaux vont se perdre dans la Méditerranée. Sa population en 1870 était de 330,000 âmes. Elle est célèbre depuis le quatorzième siècle par ses soieries, et ses produits à l'heure qu'il est ne peuvent être égalés nulle part. La Croix-Rouge, située dans un endroit très-élevé entre les deux rivières, contient plus de 40,000 mètres qui sont rarement arrêtés. Dans les faubourgs de cette grande ville, il y a une aubade de 200,000 mètres. La maison Jaubert, Lions & Cie, possède à elle seule 5,000 mètres, et produit annuellement pour vingt-cinq millions de francs de soies, satins et serges.

La célèbre maison de Claude Joseph Bonnet et Cie, dont les soies noires sont si recherchées, fabrique pour \$60,000,000 tous les ans et emploie 1,500 femmes, qui sont toutes nourries et habillées par la maison.

M. Pell exhibe en ce moment dans son magasin sur la rue Notre-Dame des tableaux qui donnent l'idée de ce que les tisserands français peuvent faire au moyen du célèbre métier Jacquard, ainsi appelé parce que c'est un pauvre ouvrier du nom de Jacquard qui l'inventa dans le dernier siècle.

Il faut trois mois à un maître de métier pour préparer seulement le métier qui doit servir à faire l'une des magnifiques esquisses exposées, et il faut de six à dix mille cartes pour l'opération du tissage.

On ne sait pas généralement qu'il faut 28 à 30 jours à un habile ouvrier pour tisser une pièce de soie noire, ce qui fait deux verges et demie par jour, et qu'une pièce de velours de Lyon prend trois mois, ce qui fait une verge et demie par jour.

Les fabriques de soie de Lyon jettent

tous les ans sur les marchés du monde pour 60 à 65 millions de piastres de marchandises, et malgré les efforts de la Suisse et de l'Allemagne pour arriver à la perfection des soies françaises, elles ne peuvent y réussir.

Nous avons vu ces jours-ci des défilons de soies importés d'une des meilleures maisons de Lyon, la maison Lamy et Girard qui est représentée en ce moment à Montréal par un habile agent, M. Stangess. Rien de plus beau. MM. Lamy et Girard ont obtenu une médaille d'or à l'Exposition de Vienne ; leurs produits sont vraiment remarquables. Ils se proposent d'expédier tous les mois en Canada quelques centaines de pièces de leurs soies.—Bien Public.

Chambre de Commerce.

Nous lisons dans l'Echo du Canada :

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que nos négociants les plus influents se sont enfin décidés à s'associer, dans le but de protéger le crédit du commerce canadien de Fall River, qui avait été fortement ébranlé depuis quelques mois, par les agissements malhonnêtes de quelques aventuriers qui ne passionnent point nous que pour y laisser la saillie et le déshonneur. On en était arrivé, comme nous avons occasion de l'écrire il y a quelques semaines, à nous classer comme une catégorie de gens qui, bon gré, mal gré, ne payaient pas leurs dettes. Que faire sous le coup d'accusations si injustes ? Était-il équitable que les honnêtes commerçants souffrissent ainsi des folies de quelques hommes sans aveu ? Nous suggérons l'idée d'une réunion hebdomadaire des hommes d'affaires canadiens de Fall River. On y causerait commerce, et on aviserait aux moyens de protéger les intérêts généraux des marchands honnêtes, qui souffraient sous l'imputation ci-dessus de conséquences généralement plus ou moins logiques et aussi plus ou moins désagréables à supporter. On adopta la suggestion, et aujourd'hui nous possédons au milieu de nous une institution qui est appelée à rendre de grands services, à la prospérité matérielle et à la réputation générale de la population canadienne-française de Fall River. Miss. La chambre de commerce de Fall River a été formée dans un but doublement louable : 1o, pour soutenir bien haut et sans bassesse l'honneur du nom canadien-français, que tous nous tenons tant à cœur de conserver, et ensuite, pour prouver que nos capacités commerciales ne le cèdent en rien à celles des races étrangères qui nous font concurrence sous ce rapport.

Télégraphie générale.

Londres, 5 oct.—Le Daily Telegraph apprend d'un dignitaire catholique, que le duc de Northumberland est sur le point de se convertir au Catholicisme.

Rome, 4 oct.—La Liberté dit que la lettre du Pape au président MacMahon, a été écrite en réponse à la nouvelle du rappel de l'Orléans de Citta-Vecchia.

Le Pape reconnaît les raisons qui exigent cette mesure, et déclare qu'il ne se serait en aucune circonstance servi de ce vaisseau, pour quitter Rome.

Les journaux ultramontains disent que le Pape a désiré le rappel de l'Orléans, afin que la France ne fût pas plus longtemps en butte aux plaintes et aux menaces à ce sujet.

Londres, 5 oct.—Le National Zeitung et le Post de Berlin, disent que le comte Von Arnim a été arrêté sous prétexte d'avoir détourné des papiers d'Etat importants.

Paris, 5 oct.—Les élections pour les conseils généraux ont été tenues hier. On a reçu des nouvelles de cent soixante-dix districts. Ils sont légèrement en faveur des conservateurs.

Les grandes villes telles que Nantes, Lyon, Lille et Bordeaux ont été emportées par les républicains, tandis que les conservateurs ont été victorieux dans les départements.

Le duc d'Anjou a été élu dans le département de Seine-et-Oise. Le prince Napoléon a été élu à Ajaccio.

Paris, 5 oct.—On a reçu l'état de la votation pour les conseils généraux dans environ 700 arrondissements.

Les républicains ont perdu plusieurs sièges, surtout dans les départements de la Nièvre, de la Charente-Inférieure, de la Gironde et du Vaucluse.

Les bonapartistes ont beaucoup gagné de terrain, mais les monarchistes en sont à peu près au même point.

Les conservateurs ont été victorieux dans 8 départements sur 12 dans l'Indre-et-Loire ; les républicains, cependant, ont gagné plusieurs sièges dans les départements des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de la Somme, du Nord et de l'Oise.

A Bayonne, le marquis de Noailles a été élu, et de Pierre, de Saligny et Magne, ci-devant membres du ministère de Broglie, ainsi que Baragnon, légitimiste, ont aussi été victorieux.

Berlin, 5 oct.—Le grand-vicaire catholique de Posen, ayant tardé d'obéir à un ordre de laisser la province dans les 12 heures, a été expulsé de Posen.

Madrid, 5 oct.—Une troupe carliste de 4,000 hommes a attaqué la ville de Vich, dans la Catalogne. Elle a été repoussée avec de nombreuses pertes, en tués et blessés.

Copenhague, 5 oct.—La session du Parlement danois s'est ouverte aujourd'hui.

Le discours du trône a été prononcé par le roi en personne.

Rome, 5 oct.—Garibaldi a lancé un manifeste demandant aux électeurs de se presser aux polls, aux prochaines élections pour la Chambre des Députés, et de voter en faveur de ceux qui sont actuellement en prison pour offenses politiques.

Rio Janeiro, 4 oct.—La situation des affaires dans Buenos-Ayres est désespérée. Le gouvernement prend des mesures vigoureuses pour supprimer l'insurrection.

Les bureaux du gouvernement et les maisons de commerce sont fermés. Un régiment de troupes nationales s'est révolté et est allé rejoindre les insurgés.

CHRONIQUE.

Québec, 7 octobre 1874.

Ha picho ! cossez, ! dit-il, amies lectrices, un de mes amis s'il voyait les traits d'humilité que renferme la chronique du citoyen Casse-Cou, votre ami : au moins il le dit. Je n'ai pas la prétention de prendre la part des demoiselles, car elles sont capables, si du moins on en juge par Une Montréalaise, de répondre aux traits d'esprit (excusez : je voulais dire sornettes) du chroniqueur sorélois, et même au delà. Cependant, avec votre permission, je me passerai le luxe de faire ressortir les belles et bonnes choses que contient la chronique en question.

Le chroniqueur est digne d'obtenir le prix d'humilité, si l'Université Laval en décide un jour. Il trouve que les mois pendant lesquels il a gardé le silence ont été longs pour ses lecteurs. Qu'en dites-vous, aimables lectrices ? Est-ce là votre opinion ? Pour lui, pauvre enfant, il les a passés dans l'intimité. De quoi ? de sa brillante imagination sans doute. Plût à Dieu qu'il y fût resté ! Et il ajoute naïvement : de l'amitié et de... s'il voulait se rappeler certain épisode, peut-être chauguait-il d'opinion sur l'amitié qu'il a reconstruite. Ne trouvez-vous pas que le et de... est digne du Quos ego de Virgile ? Quant à son autre chose, il ne signifie rien.

Ah ! sang et carnage, M. Casse-Cou, ce monde ingrat se rappelle avoir lu, il y a de longs mois, dans la Gazette de Sorel, un aveu de quelque chose : on ne pourrait dire au juste ce que le chroniqueur voulait dire. Il disait : les demoiselles lisent trop, elles ne lisent pas assez, et mille choses du même calibre. Ainsi, citoyen Casse-Cou, venez-vous cruellement, en vous cassant le cou ; mais si vous cassez autre chose, hâtez-vous à l'attention que, nouveau Sauson, on ne vous coupe la chevelure, qui paraît être ce qu'il y a de plus valide dans votre illustrissime individualité....

Qui l'aurait cru, aimables lectrices, le citoyen Casse-Cou dégénère ; le voilà réduit au rôle de moulin à vent : il se voit attaqué par les Don Quichottes. Et si Dieu que ses prétentions résistent aussi bien que les ailes des héros de Cervantes ! En passant, M. Casse-Cou, un avis : gardez votre incognito, car il y a certains individus qui gagnent à ne pas être connus, et les fines mouches qui ont eu la prétention de vous connaître, n'ont pas en grand-chose à faire, car le style de la chronique trahit l'auteur par son caractère prétentieux... Avez-vous rencontré dans les rues de Sorel, un jeune homme à la tournure très-délicate, la tête altière et belle, émanant sur un long corps aux courtes jambes ? C'est l'illustre Casse-Cou !

Disparaîtrez, illustre Casse-Cou, et les lecteurs, et surtout les lectrices trouveront que les longs mois que vous passerez dans l'incognito seront courts.

Je suis peiné d'avoir à différer du brillant chroniqueur sur ce qui distingue la beauté d'un zèle au beau sexe. Il dit que c'est une couleur tirant sur le cuivre ; pour moi, je préfère de beaucoup un teint blanc et frais, des yeux noirs ou bleus, etc., etc.

Citoyen Casse-Cou, il n'y a pas et il n'y aura jamais de sauvages à St. François, dans la province de Québec. Peut-être qu'ayant compté les statistiques de Québec, vous auriez trouvé qu'il y avait un St. François où il y a des sauvages, entre le détroit de Beaufort et celui de Magellan. Veuillez vous informer où il se trouve ; si vous n'en êtes pas certain, consultez votre géographie avec un brygon.

Tiers-illustre Casse-Cou ! vous vous apercevez que vous faites un cours de philosophie : daignez vous détromper, car je ne rencontre rien de votre brillant style chez les philosophes ; quant aux vanités d'ici-bas, en connaissez-vous quelque chose, Casse-Cou ?

Vos portraits de main de maître, très-illustre, sont peu soignés ; les plaisirs que vous faites à vos lecteurs, et surtout à vos aimables lectrices, pour lesquelles vous avez la plus profonde admiration, etc., sont très-ennuyants ; et la prétendue lettre de votre ami ne peut être tirée que de votre illustrissime et savantissime chef, à moins que votre ami ne soit un philosophe comme vous.

Amies lectrices (car j'ai l'honneur d'avoir pour les demoiselles la plus profonde admiration), je n'ai pas la prétention de me déclarer votre champion (mon seul désir est de le devenir). Cependant, j'indiquerai avec plaisir ce qu'Une Montréalaise a daigné répondre à Maître Casse-Cou, qui aurait fait mieux du signer : Ent. Il s'est cassé le cou, car, d'après ce que je vois, il ne connaît pas les demoiselles de Montréal ni celles de Québec, mais seulement les Soréloises, qui lui ont fait quelquefois l'honneur de l'admettre dans leurs salons. Heureusement pour elles, elles se sont aperçues à temps qu'il ne comprenait pas plus la bonté qu'elles avaient en lui faisant cette faveur, qu'il ne comprend la lettre de son ami, qui méritait de passer à la postérité.

UN ADMIRATEUR DU BEAU SEZE EN GÉNÉRAL.

Histoire Naturelle.

LE MOINEAU DOMESTIQUE.

Nous empruntons ce qui suit à la livraison de septembre du Naturaliste Canadien :

Le moineau domestique paraît définitivement acclimaté à Québec ; cependant, on le voit encore que dans la ville.

Nous avons été étonné, dans une récente tournée que nous venons de faire dans les Etats voisins, de la quantité prodigieuse de moineaux qu'on rencontre dans les grandes villes, comme New-York, Boston, Brooklyn, etc. Il est vrai que son introduction remonte pour ces Etats à une douzaine d'années ; cependant, nous sommes

porté à croire que le climat leur convient mieux là qu'ici.

Dans la commune de Boston, c'est par centaines qu'on les rencontre à chaque pas, disputant aux pigeons les quelques miettes de gâteau que les vitriers peuvent laisser tomber. On les voit aussi en très-grand nombre occupés à seroter les branches des arbres et arbrisseaux, à la recherche des chenilles. Cependant, la chenille de l'Or-gyia leucostigma, avec ses broches de poils rudes sur le dos et ses longs poils aux extrémités, ne semble pas convenir au petit insectivore, ou plutôt paraît très-bien protégée contre ses attaques, car ce n'est que rarement qu'il la touche.

Les moineaux, dans le Central Park de New-York et dans la commune de Boston, sont d'une telle familiarité, que nous en avons vu venir prendre sur un banc, à côté de nous, les graines que nous leur jetions, et quand ils étaient un peu nombreux, l'ambition pour devancer leurs rivaux les portait jusqu'à venir prendre ces graines dans nos mains mêmes.

Nous n'avons pas été peu surpris de voir un ornithologiste aussi distingué que le Dr. Coues s'élever dernièrement contre le moineau domestique, en prétendant que les dommages qu'il cause en mangeant les graines, ne sont pas compensés par les services qu'il rend en dévorant les insectes. Mais nous avons les exemples de la France et de la Belgique pour résoudre cette question. La aussi on a fait le procès du moineau, et après avoir considéré les raisons de part et d'autre, on en est venu à la conclusion que cet oiseau est extrêmement utile. S'il détache quelquefois des grains des épis, lorsque les insectes sont rares, il n'est pas moins admis que le moineau est un puissant insectivore. Et que sont les quelques grains enlevés en comparaison des centaines de larves que dévore chaque jour un moineau ? Ces larves éparpillées auraient pu donner naissance à des insectes capables de détruire pour 100 fois et 1,000 fois la valeur des grains détachés.

Le moineau franc, dit M. Deodat, se pillard, est effrayé que l'oursenal compare au gamin de Paris, est d'une telle utilité pour les services qu'il rend, qu'on l'importe en Angleterre et en Hollande (ajoutons encore en Amérique). Nos paysans lui en veulent, parce qu'il se paie de ses services en allant à la picroie ; mais s'il se fait sa part sur les fruits qu'il défend contre les insectes, cela vaut encore mieux que si, se mettant au gré, il laissait les fruits devenir la proie des insectes. Il n'en prend qu'une faible partie ; les insectes dévorent tout."

Le moineau domestique, que les anglais appellent House Sparrow, est à proprement parler l'oiseau des villes et des habitations, et n'est-il d'autre avantage que celui d'égarer de sa présence nos pares, nos boyaux et nos vergers, qu'il mériterait à ce seul titre qu'on lui pardonne les quelques petits larcins qu'il se permet de temps à autres, lorsque l'occasion s'en présente.

Notes Locales.

EXPOSITION.—Tel qu'annoncé, l'exposition agricole et industrielle pour le comté de Richelieu, a eu lieu mardi à Ste. Victoire par un temps favorable.

TROTTS.—Des trottes publiques ont commencé hier sur le terrain ordinaire, pour se continuer et se terminer, si c'est possible, aujourd'hui.

Nous serions reconnaissants envers les personnes qui nous transmettraient les Nos. 36, 38, 40, 61, 80 et 101 de la Gazette de Sorel, Vol. 17 (dernière année).

Nouvelles diverses.

Une personne arrivée ces jours-ci de Ste. Anne de Beauport rapporte le fait suivant :

Mercredi dernier, à Ste. Anne de Beauport, arrivait une fille âgée de 35 ans, nommée Caroline Lemay, de Ste. Croix. Elle ne pouvait marcher depuis 7 ou 8 ans, et depuis trois ans et demi elle ne quittait pas le lit.

Elle fut déposée dans l'église de Ste. Anne, sur un lit portatif, à 6 heures du matin, mercredi. Après la basse messe, on lui fit vénérer les reliques de Ste. Anne. Une grand-messe fut chantée quelques instants après. Vers le milieu de l'office divin, la malade se remua un peu. Après l'élevation, elle se leva sur son séant. La messe terminée, elle se mit à marcher et fit le tour de l'église.

On ne peut douter de ce fait ; ce n'est pas le premier miracle que Ste. Anne opère en ce pays ; toutes les églises dédiées à la grande sainte sont remplies d'ex-voto."

Acquiesçant à la demande d'un grand nombre de personnes, nous avons résolu de donner en volume le compte-rendu du deuxième centenaire, et tout ce qui se rattache à cette démonstration. Ce volume sera publié en anglais et en français, et sera orné de gravures et de portraits des évêques. Comme il sera tiré à un nombre limité d'exemplaires, les personnes désirant se le procurer feront bien de nous en avvertir au plus tôt.

Ce volume sera imprimé sur du papier riche, et les gravures exécutées avec le plus grand soin. En un mot, il sera, sous tous les rapports, un volume de luxe.—Canadien.

Sous le titre : "Une bonne fortune pour Sherbrooke," nous lisons dans le Progrès :

La Compagnie Anglaise, formée pour l'exportation, du Canada en Angleterre, de la viande et de divers produits indigènes, vient enfin de choisir Sherbrooke comme siège de ses opérations. M. Johnson, le gérant, a acheté quarante acres de terre à prendre sur la belle ferme de M. Milven, dans Sherbrooke Est, au prix de \$90 l'acre. La Compagnie doit commencer de suite la construction de ses bâtiments.

Nous requerrons sur cet important sujet...

Le comité des finances de la corporation de Québec...

Négligence—Rien des gens négligent la santé et la condition de leurs chevaux...

Avez-vous mal à la gorge, ou vous sentez-vous incommodé par une toux continuelle?

L'insomnie chez les enfants dénote un manque de force nerveuse...

MARIAGE. A Berthier (en haut), mercredi le 30 septembre...

NAISSANCE. En cette ville, le 7 du courant, la Dame de Charles Dorion...

DÉCÈS. En cette ville, le 6 octobre courant, Marie Emma, enfant de M. Charles Villemaire...

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de JOSEPH BIVARD, de Montréal, FAILLI.

Acte de Faillite de 1869.

Canada, Province de Québec, District de Richelieu. COUR SUPÉRIEURE.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants...

BONNES CARTES A JOUER

55 cts. LA DOZ. A vendre à la librairie de LA GAZETTE DE SOREL.

ON DEMANDE

S COUTURIÈRES, dont 4 pour travailler les habits et 4 pour pantalons et vestes.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire d'ARTHUR CONLIN, marchand de chaussures, de la ville de Sorel, FAILLI.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire d'ARTHUR CONLIN, FAILLI, ET G. I. BARTHE, Syndic.

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par son fils, J. B. A. Bouvier...

Chambres très-confortables

pour 5 ou 6 messieurs, avec pension ou sans pension.

ON DEMANDE.

Une cuisinière pour une famille privée. On donnera de très-bons gages.

AVIS

A tous ceux qui desireront s'instruire!

PROFITEZ-EN TOUS!!

M. les ingénieurs, commis, etc., et les membres de la classe ouvrière, apprendront avec plaisir...

Terre à Vendre.

Une magnifique terre dans la paroisse de St. Barthélemy.

Cour Supérieure.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Dans l'affaire de CHARLES X. TRANCHE-MONTAGNE, FAILLI.

SOCIÉTÉ MUTUELLE DE CONSTRUCTION DE SOREL.

Une nouvelle assemblée des membres de cette Société aura lieu JEUDI le 15 OCTOBRE...

AVIS.

Le soussigné ne sera responsable d'aucune dette contractée par sa femme ou ses enfants...

LUNAN'S

Lisez ce que les gens disent de ce remède populaire contre la toux, le rhume et les divers affections de la gorge...

PULMONIC

La Lettre No. 40, 1er octobre 1873, de Clément Lévesque, dit: "Le Lunan's Pulmonic Candy s'est montré, dans mon cas, d'une efficacité sans égale..."

CANDY.

La Lettre No. 31, 3 février 1873, de l'hon. L. ...., alors sénateur et maintenant juge, dit: "Ma fille souffrait d'un rhume fort grave..."

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire d'ARTHUR CONLIN, marchand de chaussures, de la ville de Sorel, FAILLI.

Acte de Faillite de 1869.

Dans l'affaire de HONORÉ St. PIERRE, carrossier et commerçant, de la paroisse de St. Zéphirin de Courval, FAILLI.

AVIS.

Le soussigné, Victor Gladu, de la paroisse de St. François du Lac, a été nommé syndic dans cette affaire.

Demande au Parlement.

Avis est donné que des actionnaires de la ci-devant compagnie du chemin à lisses des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska...

A VENDRE.

Le soussigné désirant ne s'occuper que de sa charge de notaire, offre en vente ses deux magnifiques tables de billard...

Avant tout soyons Canadiens.

LA "CITOYENNE," ASSURANCE DU CANADA. VIE, ACCIDENTS, GARANTIE.

Propriété à vendre

La propriété occupée par Mme. Gayoux, et sise rue du Roi. Cette propriété se compose d'un lot de 66 pieds de front sur 132 pieds de profondeur...

Retournée des Classes.

Les parents sur le point de mettre leurs enfants dans les maisons d'éducation, trouveront les objets nécessaires, tels que petits lits en fer, boîtes à toilette, gobelets et cuillères argentées...

Situation demandée.

Un jeune homme marié connaissant les deux langues et ayant huit ans d'expérience dans le commerce, désire se trouver une place comme commis dans un magasin d'épicerie ou de marchandises sèches...

WILLIAM KELLY, Vis-à-vis du Marché.

VIENNENT D'ÊTRE REÇUS: 50 caisses de marchandises d'automne et d'hiver, qui seront vendues à 50 cent moins cher que l'année dernière.

Bon marché!

Un lot considérable de crayons de mine et d'ardoise, achetés à l'encan, à vendre à bon marché à la librairie de La Gazette de Sorel.

UNE BELLE CHALOUBE NEUVE,

A vendre à bon-marché. S'adresser à H. F. LUNAN, 17 & 19 RUE DU ROI.

Laveuse Tremont.

Le soussigné est le seul agent, dans le district de Richelieu, pour la vente de la

LAVEUSE TREMONT.

qui est une invention simple, mais pratique et parfaite de tous points, et aussi indispensable dans une maison qu'une fenestration améliorée sur une ferme bien tenue.

LIVRES D'ÉCOLES!!

Grande réduction de prix. A LA LIBRAIRIE DE LA GAZETTE DE SOREL.

VOYEZ LES PRIX:

- Eléments de la grammaire française... 2cts. Grammaire selon l'Académie... 23 " Histoire sainte... 12 " Abrégé de la grammaire selon l'Académie... 10 " Arithmétique par Toussaint, par Bouthillier, et des Frères... 22 " Psautier de David... 12 " Catéchisme... 5 " Exercices raisonnés sur l'orthographe... 10 " Histoire du Canada par Garmeau... 23 " Manuscrits... 12 " Devoir du Chrétien... 19 "

Et un nombre considérable d'autres effets pour écoles vendus à très-bon marché.

VENEZ! VENEZ!!

Sorel, 23 Août 1874.

G. I. BARTHE, Syndic Officiel

POUR LE DISTRICT DE RICHELIEU.

RARE CHANCE

POUR UN HOMME D'AFFAIRES!

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

DEMANDE AU PARLEMENT.

Avis est donné que L. A. Sénécal et autres s'adresseront à la Législature de Québec, à sa prochaine session, pour l'incorporation d'une compagnie dont l'objet sera de bâtir des quais et un Bassin de Radoub, sur la Rivière Richelieu en la ville de Sorel, avec droit de percevoir des péages sur ces quais.

PRESSE A VENDRE.

Une magnifique petite presse à jobs (Ruggles) qui peut imprimer grandeur foolscap. Elle est en bon ordre et peut faire de très-bon ouvrage. Conditions faciles.

A Louer.

Plusieurs bons logements à louer. S'adresser au soussigné. CYRILLE LABELLE. Sorel, 30 août 1874.

CIERGES!! CIERGES!!

500 livres de cierges de 8, 12, 16 et 20 à la livre, à vendre par la soussignée pour 60 cts. la livre.

WILLIAM KELLY, Marchand, Enseigne des Contrevents Rouges.

3.000 habillements en Beaver noir, bleu, brun et gris, grands et petits, de \$3 à \$15. 900 habillements pour petits garçons, de \$3 à \$7 par habillement complet. 200 paires de convertes à bon marché, et un grand nombre d'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

WILLIAM KELLY, Marchand, Enseigne des Contrevents Rouges.

500 livres de cierges de 8, 12, 16 et 20 à la livre, à vendre par la soussignée pour 60 cts. la livre.

ATTENTION! DÉMÉNAGEMENT. A. B. LAFRENIERE. Profite de son déménagement pour remercier ses nombreux pratiques de la ville et de la campagne et le public en général, de l'encouragement libéral qu'il a reçu depuis qu'il a ouvert son magasin, et les informer qu'il a transporté son magasin de Bijouteries dans le magasin ci-devant occupé par

Mme. AUGUSTIN LAVALLÉE, MANCHONNIÈRE, EN FACE DU MARCHÉ, où le public trouvera constamment un assortiment des plus complets de

Montres, Horloges, Bijouteries, Parfumeries, articles de fantaisie, Violons, Concertinas, Accordéons, Picolos, Flûtes, Etc.

Aussi: Un magnifique assortiment de Pipes en écume de mer, Bois, Caoutchouc, Plagues à tabac, Cigares, Etc., Etc., Peignes, Brosses, Coutellerie, Etc., Etc., et un grand nombre d'autres marchandises.

N'oubliez pas la place: No. 10, Rue Augusta, No. 10, PORTE VOISINE DE Wm. KELLY, EN FACE DU MARCHÉ. CHEZ A. B. LAFRENIERE, HORLOGER ET BIJOUTIER.

Sorel, 6 Juin 1874.

Acte de Faillite de 1869.

COUR SUPÉRIEURE. Dans l'affaire de RAPHAEL LEBLANC, FAILLI.

VENDREDI, le NEUVIÈME jour d'OCTOBRE prochain, le failli demandera à la dite Cour sa décharge en vertu du dit acte.

PAR MATHIEU & GAGNON, Ses Procureurs ad litem. Sorel, 29 août 1874.—12ms.

Maison à vendre.

Une maison à deux logements, située en face du Marché, et voisine de l'Hotel Piché, Sorel. Cette maison a toujours été employée pour deux magasins, et c'est une des meilleures places pour le commerce.

AVIS.

On a besoin pour l'Eglise paroissiale de Sorel de deux bons chanteurs, à dater du 1er novembre prochain. S'adresser au Curé, H. MILLIER, Ptre. Sorel, 15 Sept. 1874.—jno.

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

AVIS.

On a besoin pour l'Eglise paroissiale de Sorel de deux bons chanteurs, à dater du 1er novembre prochain. S'adresser au Curé, H. MILLIER, Ptre. Sorel, 15 Sept. 1874.—jno.

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

AVIS.

On a besoin pour l'Eglise paroissiale de Sorel de deux bons chanteurs, à dater du 1er novembre prochain. S'adresser au Curé, H. MILLIER, Ptre. Sorel, 15 Sept. 1874.—jno.

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

AVIS.

On a besoin pour l'Eglise paroissiale de Sorel de deux bons chanteurs, à dater du 1er novembre prochain. S'adresser au Curé, H. MILLIER, Ptre. Sorel, 15 Sept. 1874.—jno.

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

AVIS.

On a besoin pour l'Eglise paroissiale de Sorel de deux bons chanteurs, à dater du 1er novembre prochain. S'adresser au Curé, H. MILLIER, Ptre. Sorel, 15 Sept. 1874.—jno.

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

AVIS.

On a besoin pour l'Eglise paroissiale de Sorel de deux bons chanteurs, à dater du 1er novembre prochain. S'adresser au Curé, H. MILLIER, Ptre. Sorel, 15 Sept. 1874.—jno.

NOUVELLE GROCERIE.

Le soussigné a l'honneur d'informer le public qu'il vient d'ouvrir une Nouvelle Grocerie dans le Magasin ci-devant occupé par

AVIS. TAXE DE L'EAU. Les contribuables qui s'acquitteront entre le 1er et le 15 Septembre, obtiendront un escompte de cinq pour cent. Une règle sera établie à l'effet de diviser la taxe payable par les locataires, en deux paiements, de manière à concorder avec les termes de louage, mais sans aucun escompte, et tous retardataires pour le premier paiement, ne pourront s'acquitter autrement qu'en un seul paiement, après le 15 Octobre prochain; à partir du dit 15 Octobre l'eau, sans déduction et l'approvisionnement cessera, sans autre avis. La taxe de l'eau sera exigée pour toute et chaque maison ou partie de maison telle qu'occupée; chaque famille étant assujétie au paiement de l'eau, d'après les règlements. Le reçu donné indique le Numéro de la maison, et si les propriétaires et locataires de maisons désirent s'entendre pour obtenir un acquit total pour l'année, afin de profiter de l'escompte, la chose sera un avantage mutuel. (Par ordre,) JNO GEO. CRIBBASSA, Jno., Secrétaire-Trésorier.

HOTEL-DE-VILLE.

Sorel, 28 août 1874.

Rapport et Publication des Débats Parlementaires.

Les commissaires proposés à l'administration interne de la Chambre des Communes, ayant été autorisés par un rapport d'un comité de la Chambre, reçoivent des soumissions jusqu'au 14 Novembre prochain (aucune soumission ne devant être reçue après cette date) d'un sténographe d'une habileté, d'une expérience et d'une impartialité reconnues, qui sera le chef des sténographes et un employé permanent. Il aura quatre assistants; il sera de son devoir de publier les débats de la Chambre, et il sera responsable de la bonne exécution de cette œuvre. Des soumissions seront aussi reçues pour le rapport des débats, les soumissionnaires s'engageant, moyennant une somme fixe, à payer leurs assistants. Des soumissions seront aussi reçues pour l'impression et la reliure des débats. Toute soumission devra, pour être reçue, être faite sur la formule que l'on peut se procurer au Bureau du Greffier de la Chambre, où l'on peut obtenir tous les renseignements nécessaires. Les Commissaires ne s'engagent pas à accepter la plus basse ni aucune soumission. T. W. ANGLIN, Président.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

PARLEMENT FEDERAL. BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui, dans les provinces de Québec et Manitoba, se proposent de s'adresser au PARLEMENT pour obtenir la passation de BILLS PRIVÉS, portant concession de privilèges exclusifs ou de pouvoirs de corporation pour des fins commerciales ou autres, ou ayant pour but de faire tout autre chose qui aurait l'effet de compromettre les droits d'autres parties, sont par les présentes notifiées que par les règles des deux Chambres du Parlement, lesquelles règles sont publiées au long dans la Gazette du Canada, elles sont requises d'en donner DEUX MOIS D'AVIS (spécifiant clairement et distinctement la nature et l'objet de la demande), dans la Gazette du Canada, en anglais et en français, et aussi dans un journal anglais et dans un journal français publiés dans le district concerné. Le premier et le dernier numéro des journaux contenant cet avis devront être envoyés au Bureau des Bills Privés de chacune des deux Chambres. Toutes pétitions pour Bills Privés doivent être présentées dans les trois premières semaines de la session. Les honoraires payables pour Bills Privés sont de Deux Cents Piastres. ROBERT LEMOINE, Greffier du Sénat. ALFRED PATRICK, Greffier de la Chambre des Communes.

Département des Douanes. Ottawa, sept. 1874. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMÉRICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 9 pour cent.

AVIS AUX ENTREPRENEURS. DES SOUMISSIONS cachetées, adressées au sousigné et endossées "Soumissions pour Travaux du Port de Bayfield," seront reçues à ce bureau, jusqu'à midi, MERCREDI, le 14 jour d'Octobre prochain, pour la construction de l'Écluse, criblé, et pour draguer la section ouest du Port de Bayfield.

DES SOUMISSIONS satisfaisantes sur propriété foncière, ou par dépôt en argent et stock de banque, bons publics ou municipaux, jusqu'à concurrence de cinq pour cent sur le montant total du contrat, seront reçues, ainsi que la signature de deux personnes responsables consentant à se porter cautions pour la bonne exécution des travaux.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 23 sept. 1874.

HOTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, Mardi, 22e jour de Septembre 1874. PRÉSENT: SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

Sur la recommandation de l'Honorable Ministre des Douanes, et conformément aux dispositions de l'Acte de la Marine Marchande de 1854, et des Actes qui l'amendent, et de l'Acte passé dans la 36e année du Règne de Sa Majesté, intitulé: "Acte relatif aux vaisseaux et à leur enregistrement, inspection et classification," il a plu à Son Excellence, sur l'avis du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, de faire du Port Rowan, Province d'Ontario, un port pour l'enregistrement des vaisseaux, et ce port est par le présent constitué et établi comme tel.

Il a aussi plu à Son Excellence, en vertu de la même loi, d'ordonner que le percepteur de Douanes au port mentionné plus haut, soit et est nommé régistrateur en cet endroit.

OUVRAGE POUR TOUS. A domicile, pour les hommes ou les femmes; 35c par semaine, le jour ou le soir. Pas de capital. Sans envois, un bon paquet d'effets par la maille gratuite. S'adresser avec un timbre de 10 cts. pour le retour, à M. Young, 173 rue Greenwich, N. Y.—Gm.

Bon Marche ARGENT COMPTANT. A vendre à l'enseigne de la Grosse Botte au No. 15 RUE AUGUSTA. EN FACE DU MARCHÉ PRINCIPAL. Chaussures de toutes sortes, pour hommes, femmes et enfants, chaussures faites à l'ordre et réparations exécutées promptement.

A louer. PLUSIEURS MAISONS ET MAGASIN A LOUER, par FRS. LABELLE. Sorel, 1er. septembre 1874.

VINEGAR BITTERS. PURELY VEGETABLE. FREE FROM ALCOHOL. Dr. J. Walker's California Vinegar Bitters are a purely Vegetable preparation, made chiefly from the native herbs found on the lower ranges of the Sierra Nevada mountains of California, the medicinal properties of which are extracted therefrom without the use of Alcohol. The question is almost daily asked, "What is the cause of the unparalleled success of VINEGAR BITTERS?" Our answer is, that they remove the cause of disease, and the patient recovers his health. They are the great blood purifier and a life-giving principle, a perfect Renovator and Invigorator of the system. Never before in the history of the world has a medicine been compounded possessing the remarkable qualities of VINEGAR BITTERS in healing the sick of every disease man is heir to. They are a gentle Purgative as well as a Tonic, relieving Congestion or Inflammation of the Liver and Visceral Organs, in Bilious Diseases.

ADRESSES D'AFFAIRES. L. P. P. CARDIN, Notaire, No. 74, RUE AUGUSTA. Sorel, 16 avril 1873.—jno.

J. N. MONDOR, NOTAIRE, No. 6, RUE PHIPPS, Près de chez D. Z. GAULTIER, ECR., AVOCAT N. B.—M. Mondor prêtera une attention spéciale aux agences de collections que l'on voudra bien lui confier.

J. B. Brousseau, AVOCAT. A transporté son Bureau au No. 32, Rue George, ancienne résidence du Dr. Bélliveau. Sorel, 15 Octobre 1873.

C. HARPIN AVOCAT, RUE AUGUSTA, EN FACE DU MARCHÉ, SOREL, P. Q.

Baby, McConville & McConville, AVOCATS, JOLIETTE.

BUREAU A BERTHIER PAR L. A. McCONVILLE. 7 août 1874.—Gm.

Dr. A. GLADU, No. 34, RUE SOPHIE, deuxième porte au Sud-Ouest de la demeure du Dr. Jonsstrom.

Dr. HEROUX, DENTISTE. Dents extraites sans douleur au moyen du gaz hilarant. Fausses dents posées avec exactitude. No. 42, RUE DU ROI. Sorel, 22 août 1874.—1 an.

J. A. E. GENEREUX, HUISSIER ET AGENT COLLECTEUR. Bureau à Berthier (Ville). 22 février 1868.—1 an.

AVIS. DEPARTEMENT DE LA DOUANE, Ottawa, 27 août 1874.

MAGASIN de PEINTURE. HUILES, Etc., Etc. Le sousigné, tout en remerciant ses amis et le public en général de l'encouragement qu'il en a reçu depuis qu'il a ouvert son établissement de Peintures, Huiles, Vernis, Verres à Vitres, Glaces de Mirrors, Teintures, Coal Tar, Ciment, Plâtre pour la terre, Lampes, Cheminées de Lampes, MONTREAL.

M. Hubert Droulet, propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Droulet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de voitures de tous genres, tels que: Voitures à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible. réparation de Bouillottes et tout autres. Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

BRASSERIE De Sorel. PREFONTAINE & PETTIGREW, étant devenus propriétaires de cet établissement bien connu, et lui ayant fait subir de nouvelles améliorations qui le mettent en état de produire un article dans ce genre qui ne peut être surpassé par aucun autre établissement, offrent au commerce et aux familles des produits supérieurs en qualité à tout ce qu'on a jusqu'ici manufacturé. Comptant sur l'encouragement du public, les nouveaux propriétaires ont le plaisir de lui annoncer qu'ils auront toujours à la disposition de leurs pratiques un grand quantité de

BIERE ET PORTER de première qualité, en TONNES, EN BARILS DE 60—30—20—10—5 gallons et en BOUTEILLES. Tout ordre de la campagne ou d'ailleurs adressé à Prefontaine & Pettigrew, Brasseurs sera promptement et soigneusement exécuté. Tout produit de l'établissement sera livré aux magasins, hôtels, bateaux à vapeur, chars, et au domicile des familles dans la ville de Sorel, sans charge extra. Toute vente sera faite pour argent comptant, à moins d'arrangements contraires avec les propriétaires. MM. Prefontaine & Pettigrew s'occuperont eux-mêmes de la vente de la bière, des achats de grain, de la réception des ordres pour envoi, de la collection de ses comptes, et de toutes autres affaires concernant l'établissement. Nous avons nommé M. Duhamel notre agent pour la vente de la bière, et pour collection de comptes. PREFONTAINE & PETTIGREW. Sorel, 19 Nov. 1873.—1 an.

MODE D'AUTOMNE. POUR 1874. Place ou du MARCHÉ SOREL. Le sousigné fournit aux personnes qui le désirent, tous les draps, etc., à meilleur marché que dans tout autre magasin. A. BOUCHER, MARCHAND-TAILLEUR, Sorel, 26 octobre 1872.—1 an.

ENSEIGNE DU Cadenas d'Or. Ferronnerie, Coutellerie, Articles Electro-plaqués, Corniches et tringles pour fenêtres, Baguettes de cadres et d'escaliers, Couchettes en fer battu, Poêles de cuisine et de passage, à bois et à charbon. Ausi agent du célèbre Sapolin pour nettoyer les cuivres, ferblanterie, les vitres, ôter les taches de sur le marbre, etc., etc. L. J. A. SURVEYER, 534, RUE CHAIG. Montréal, 26 juillet 1872.—1 an.

FORGE. AUGUSTIN PORTELANCE, Rue Charlotte—SOREL. Là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel à des prix modérés et à des conditions libérales, ainsi que du charbon de forge de première qualité, du fer de toutes espèces et de l'acier. On trouve aussi les roues de voitures de plusieurs proportions. Ferrures pour bateaux à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible. réparation de Bouillottes et tout autres. Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

ELZEAR DROLET, CARROSSIER, Sorel. Informe le public en général qu'il est devenu propriétaire de l'ancien établissement de M. Hubert Droulet, et qu'il aura constamment en vente un grand nombre de voitures de tous genres, tels que: Voitures à vapeur, Moulins, etc., et tout ce qui est nécessaire aux bâtiments, et en général toutes espèces d'ouvrages en fer garantis être de la meilleure qualité possible. réparation de Bouillottes et tout autres. Il se flatte de pouvoir mériter une large part du patronage public.

LISEZ CECI: NOUS DONNONS QUELQUES Certificats P A R M I 1500 AUTRES que Nous avons en notre possession. LA PLUS Grande découverte du Siècle Ecoutez la voix du peuple! Elle remercie Dieu! Montréal, 9 avril 1874.

DEVIS & BOLTON.—C'est avec grand plaisir que je recommande le DIAMOND RHEUMATIC CURE. Depuis plusieurs années je souffrais du rhumatisme, lorsque je lus votre annonce qui paraissait dans le National, et j'achetai deux bouteilles de Devins & Bolton. Grâce à Dieu, je suis maintenant bien, grâce à l'efficacité de votre merveilleuse médecine. Vous pouvez vous servir de ce certificat pour le bénéfice de ceux qui souffrent, si vous le désirez. Respectueusement votre, Jacques Paquette, Commis, No. 235 rue St. Jacques. Le recommander à ses amis. Montréal, 3 avril 1874.

DEVIS & BOLTON.—Messieurs: S'il vous plaît, laissez-moi le privilège de donner un certificat en faveur du DIAMOND RHEUMATIC CURE. J'ai souffert du rhumatisme aigu, et pendant les deux dernières années. Trois bouteilles de votre médecine m'ont guéri complètement. Je l'ai déjà recommandé à plusieurs amis qui étaient servis infailliblement de médicaments. Je déclare hautement que votre médecine m'a complètement rendu la santé. Votre serviteur, F. V. GAUTHIER, No. 372 rue Notre-Dame. Souffrant depuis 6 ans. Montréal, 16 mars 1874.

DEVIS & BOLTON.—Messieurs: Je désire faire connaître que j'ai souffert pendant les six dernières années d'un rhumatisme aigu, et qu'il m'a été servi de deux bouteilles de votre DIAMOND RHEUMATIC CURE, je suis revenu à la santé; je suis maintenant mieux que j'ai été depuis de longues années. Je demeure, Wm. A. Taylor. Témoin: Alfred W. Hutchinson, "Montreal House." FAITES CIRCULER CECI: Montréal, le 24 avril 1874.

AVIS AUX NOTAIRES. A VENDRE. Deux portes en fer pour portes; elles sont doubles et portent serrures brevetées. Conditions faciles; s'adresser à ce bureau. Sorel, 4 août 1874.—jno.

SIROP COMPOSE D'HYPOPHOSPHITE DE FELLOWS. Le pouvoir d'arrêter la maladie qui a cette préparation, a été honorablement reconnu par la faculté médicale partout où son introduction a eu lieu, et le débit de plus en plus grand qui s'en fait est le meilleur gage de l'estime que le public lui accorde. Le sirop guérit la Consommation Pulmonaire à ses premiers et seconds degrés; il soulage beaucoup le malade et prolonge sa vie lorsqu'il est en proie à la Consommation en rendue à son troisième degré. Il mettra fin à l'Asthme et fera cesser la Bronchite, la Laryngite, la Toux et les Rhumes. Il combattra avec succès toutes les maladies provenant du manque d'Action Musculaire et de l'Affaiblissement du Système Nerveux, telles que l'Engorgement du Foie, l'Engorgement de la Rate, la Dyspepsie, la Rachitisme, l'Action faible et irrégulière du Cœur, la Paralysie ou partielle ou générale, et l'Apoplexie ou Perle de la Voix, ainsi que la Leucorrhée, le Chlorose et l'Anémie, et il rendra le sang à sa pureté naturelle et à son état normal. Il combattra avec succès toutes les maladies provenant du manque d'Action Musculaire et de l'Affaiblissement du Système Nerveux, telles que l'Engorgement du Foie, l'Engorgement de la Rate, la Dyspepsie, la Rachitisme, l'Action faible et irrégulière du Cœur, la Paralysie ou partielle ou générale, et l'Apoplexie ou Perle de la Voix, ainsi que la Leucorrhée, le Chlorose et l'Anémie, et il rendra le sang à sa pureté naturelle et à son état normal. A VENDRE CHEZ LES PHARMACIENS. Prix: \$1.50 PAR BOUTEILLE; SIX POUR \$7.50. JAMES I. FELLOWS, Chimiste, St. Jean, N. B. Sorel, 1er. août 1874.—4m.

MOULINS A COUDRE. Le sousigné informe le public qu'il vient d'être nommé agent pour les célèbres Moulins à Coudre de CLEMAX et de HOWE. Ces moulins sont des plus complets et ne sont surpassés par aucun autre. Les prix en sont très-modérés. On les pourra acheter payables à la semaine, au mois, ou comme on le voudra. Venez et vous verrez, C. MONGEON, MARCHAND. Sorel, 22 août 1874.—jno.

WURTELE & BEULAC MARCHANDS DE Bois de Sciage, Bois de Dimension et Bois de chauffage. Ils ont toujours en mains: Bois de Sciage de Pin, Épicéa et Pruche, de toutes descriptions. Bois de dimension d'Épicéa et Pruche de différentes épaisseurs et longueurs. LATTES ET BARDEAUX SCIÉS. PIQUETS DE CÈDRE ET PLANCHES A CLOTERES. Bois de chauffage de différentes qualités. LE TOUT A DES PRIX REDUITS. CLOS:—Au dépôt du chemin à lisses, près de l'Église Paroissiale. Sorel, 24 décembre 1873.—jno.

POURQUOI RUINER VOTRE VUE EN VOUS SERVANT DE LUNETTES COMMUNES, LORSQUE VOUS POUVEZ ACHETER LES CELEBRES LUNETTES PERFECTIONNEES DE LAZARUS, MORRIS & Co. LES MEILLEURES AU MONDE, CHEZ J. H. WRIGHT, BIJOUTIER, et Agent pour toutes MACHINES A COUDRE qu'ont remporté le premier prix à l'Exposition Provinciale, BAZAR CANADIEN, SOREL. Elles sont recommandées par la Faculté pour la Pureté des Matériaux, leur Fini Brillant et leur Vertu Fortifiante, et sous ces divers rapports, elles surpassent toutes les autres, et durent plusieurs années sans qu'il soit nécessaire de les renouveler. Ainsi, elles sont les plus économiques et les meilleures. Chaque paire est garantie.

AUX JEUNES ET AUX VIEUX. N. B.—Toute famille devrait posséder une paire de nos Conserveurs des Yeux Enfants, afin de protéger la vue contre la lumière éblouissante, les transitions et les yeux affaiblis. ON N'EMPLOIE PAS DE COLPORTEURS. LAZARUS, MORRIS & Co., MONTREAL. —AUSSI— Un grand assortiment d'autres lunettes communes de PIERRE ECOSSAISE. CHEZ J. P. WRIGHT Vous pouvez vous procurer un bon Moulin à Coudre pour \$25.00. Sorel, 15 Janvier 1874.

A Vendre. Le sousigné offre en vente, à des conditions raisonnables, un emplacement et demi de terrain situé en cette ville, sur la RUE AUGUSTA, vis-à-vis la propriété de M. ANDRÉ CHAPDELAINÉ. Deux maisons en bon ordre sont érigées sur ce terrain. L'une, propre au commerce, est pourvue d'une cave convenable, et accompagnée des dépendances suivantes: hangar, remise, glacière et écurie; l'autre sert de maison privée. On pourra acheter séparément soit la première maison bâtie sur un lot complet, soit la seconde avec le demi-lot restant, ou bien le tout ensemble. S'adresser sur les lieux à CHARLES CLEMENT. Sorel, 2 juin 1874.

FONDERIE "SOREL," PAR J. O. BELLEROSE, Ancienne boutique de Pontbriant & Bellerose No. 6, Rue Sorel, SOREL. A cet établissement on se charge de toutes espèces d'ouvrages, tels que: Engins pour Bateaux à vapeur Engins pour Moulins BOULLOIRES, Et toutes réparations dans ce genre d'ouvrages. —AUSSI— Constamment en mains Tubes en fer pour la Vapeur, l'Eau et le Gaz de 1.8 à 4 pouces de Diamètre. Fixtures pour Tubes en fer; Fixtures en Bronze; Tuyaux et autres instruments. Paquets en Couchette; do. en Chanvre et en Lin, do. patent Soap Stone. Jauges pour vérifier la Pression, Anglaises et Canadiennes; Tubes en Verre (écossais) pour les Jauges à Eau. Cuivre, Etain, Zinc et Antimoine en lingots. Sorel, 1er. août 1873.—1 an.

A vendre ou a louer. Une magnifique maison en brique à deux étages, située sur la Rue Sophie No. 36. S'adresser à DAME VEUVE PEARCE. Sorel, 20 août 1874.—jno.

Hercule Lafontaine, ORFÈVRE ET BIJOUTIER. L'homme d'honneur le public en général qu'ayant laissé le magasin de Mr. J. H. Wright, il s'installe, LE 10 AOUT COURANT, dans le magasin appartenant à M. N. Rajotte et devant occupé par Mr. D. Johnson, orfèvre. Il aura constamment en mains un assortiment complet et varié de Montres, Chaines de Montre, Bagues, Épinglettes, Pendants d'Oreilles, Loquets, etc., etc., et se chargera de tout ordre qu'on voudra bien lui confier dans sa branche et se rapportant aux Horloges, Montres, Jones, Amoureux, Pipes d'Écumé de Mer, Concertinas, Machines à Coudre, etc., etc. H. LAFONTAINE. Sorel, 1er. août 1874.—3m.

AVIS. Nous, sousignés, nommons J. H. Wright et Sorel, notre agent pour la vente de la véritable Machine à Coudre de Wheeler et Wilson laquelle est supérieure sous tous les rapports à toutes les autres espèces de Machines à Coudre. S. B. SCOTT & Co. N. B.—J. H. Wright est agent pour la vente de la Machine à Coudre de tous genres. Sorel, 8 décembre 1871.—1 an.

PRINCE OF WALES HOTEL PAR GEO. BOISCLAIR, Arthabaska Station. Les personnes qui voyagent sur la Grand Tronc, et qui arrivent à Arthabaska Station, trouveront à l'Hôtel tenu par M. Boisclair tout le confort désirable. Bonne table, liqueurs choisies, bon lit, etc. Arthabaska Station, 17 Dec. 1873.—ua.

La Gazette de Sorel JOURNAL SEMI-QUOTIDIEN. Publiée les MARDI, JEUDI et SAMEDI de chaque semaine, en la Ville de Sorel, No. 8, Rue Georges, dans le District de Trichon, par G. I. BARTHE, ECR., Propriétaire, et JOS. A. CHENNEVE T. Imprimeur Domiciliés No. 36-175, Rue King (Du Roi).

Tarif des Annonces. Edition SEMI-QUOTIDIENNE: Pour douze mois \$3.00 Pour six mois \$1.50 Edition HEBDOMADAIRE (le Samedi): Pour douze mois \$1.00 Pour six mois \$0.50 Aucun abonnement pour moins de 3 mois. Les personnes payant un an d'avance à l'Édition Semi-Quotidienne auront droit à un Volume sans \$1 comme prime. TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées sur type Brevier. La 1ère insertion par ligne \$1.08 Les insertions subséquentes par ligne 0.02 Une annonce d'une colonne avec correction pour l'année \$50.00 do do une colonne pour l'année 30.00 do do un quart do do 15.00 Une annonce d'un carré sur deux colonnes, pour un an avec correction \$30.00 do do pour six mois do 18.00 do do pour trois mois do 10.00 Une annonce d'une colonne pour un mois, avec condition \$12.00 do do une demi-colonne un mois, do 7.00 do do un quart do do 5.00 Adresse l'affaire, pas plus de 6 lignes, pour un an \$3.00 La circulation de La Gazette est aujourd'hui de près de 1,300 et le public trouvera son avantage en annonçant aux conditions ci-dessus. Aucune annonce ne sera insérée à d'autres conditions. Toute annonce sans condition sera insérée jusqu'à contre ordre, à 8 cts. et 2 cts. la ligne. Et tout ordre pour discontinuer une annonce doit être fait par écrit. On accordera aux pratiques une diminution pécuniaire. Sorel, 17